



24^{ème}

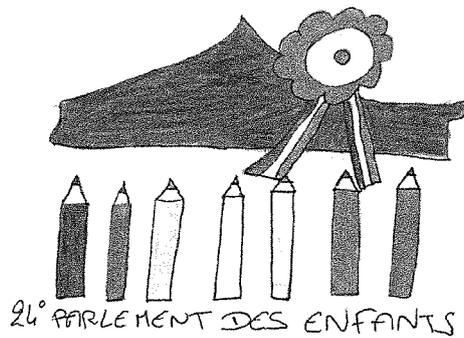
parlement des enfants

ACADEMIE DE DIJON

**proposition de loi
de l'école Simone Veil**

71320 TOULON SUR ARROUX

Circonscription de Mme Josiane Corneloup



Parlement des enfants 2020

Proposition de loi

visant à améliorer la répartition des tâches ménagères au sein des familles.

Présentée par les élèves de la classe de CM1 CM2

Théo Bernigaud – Camille Hanriot – Mathys Huot – Cayden Labbé – Nahel Aoujaj – Gabriel Cognard – Tatiana Desvernois – Valentin Duband – Isilde Gaumet – Enola Hennequin – Merwann Kratz – Eline Labaune – Maxence Labaune – Clémence Lagrue – Maëlle Le Tellier – Sevan Lebeau – Nathan Navetat – Luna Pautet – Dorian Reveneau – Roman Roux – Charline Simonin – Tristan Valenti – Noémie Varnier – Ema Winzenrieth.

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs

« Ecole de filles » « Ecole de garçons ». Chaque matin en arrivant à l'école, nous pouvons lire ces inscriptions sur les deux bâtiments de notre école.

Ce sont des traces d'un passé qui nous permettent de constater que la mixité garçons-filles a bien évolué dans notre société.

Cependant nous sommes bien conscients qu'il reste du chemin à parcourir pour que l'égalité hommes-femmes soit totale.

En effet, pour un même travail, les femmes sont encore moins bien payées.

Elles ont encore du mal à accéder à certains métiers mais également à trouver leur place en politique.

Ce sont elles qui assument la majorité des tâches ménagères.

Les femmes passent 2 fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et à s'occuper des enfants à la maison.

Les hommes participent plus volontiers aux travaux de bricolage (20 minutes par jour contre 5 pour les femmes)

Dès le plus jeune âge, garçons et filles sont conditionnés et orientés vers des univers différents.

Les catalogues de jouets montrent des petites filles avec un fer à repasser pour « faire comme maman » alors que les garçons jouent avec la trousse à outils « de papa ».

Nous souhaitons donc que les enseignes de jouets améliorent la représentation mixte du jouet .

Nous proposons d'aller plus loin en proposant, comme c'est le cas en Finlande, que soient dispensés au collège des cours permettant à tous d'apprendre à gérer les tâches ménagères. Les jeunes adultes pourront ainsi entrer dans la vie active en étant autonomes et les hommes comme les femmes seront en mesure de participer aux tâches ménagères de leur foyer.

Proposition de loi

Article 1er

Dans les magasins de jouets et dans les catalogues publicitaires, les jouets sont classés par âge, par catégories et non plus par genre. Les codes couleurs attribués aux filles et aux garçons sont supprimés.

Article 2

Dès le collège, les élèves bénéficient de cours de tâches ménagères pour apprendre à cuisiner, repasser, faire de la couture. Des cours de bricolage sont également dispensés.